



# **Rapport MAI 2019- JUIN 2020 sur les violations des droits des personnes LGBTI à Bukavu dans la province du Sud-Kivu à l'est de la République Démocratique du Congo**



**Rapport mai 2019 –juin 2020**

**Nom de l'organisation : Rainbow Sunrise Mapambazuko  
Sud-Kivu, République Démocratique du  
Congo. Contact :**

Téléphone : +243 990467867 / +243 814804408

E-mail : [rainbow.mapambazuko@gmail.com](mailto:rainbow.mapambazuko@gmail.com)

Site web: [www.rainbowsunrisemapambazuko.org](http://www.rainbowsunrisemapambazuko.org)

### **Contexte de création**

L'organisation Rainbow Sunrise Mapambazuko sans but lucratif de promotion des droits et du respect des minorités sexuelles (LGBTI). Elle a été créée en octobre 2010 à Bukavu dans un contexte social émaillé par des violences, discriminations et mépris des droits humains des personnes LGBTI de la région.

### **Vision**

S'investir d'avantage pour bâtir un monde de droits, de respect et de tolérance.

### **Mission**

Contribuer à l'égalité des hommes dans le monde, à la création d'un monde où tous les êtres humains bénéficient de droits.

But de l'organisation

### **Champ d'action**

Les Activités de RSM couvrent la ville de Bukavu, les territoires de kabare, walungu et Uvira.

### **Remerciements**

RSM remercie toutes les organisations, fondations et particuliers les membres de la communauté qui ont apporté leur soutien moral, technique, financier pour la réalisation de ses objectifs et pour faire respecter les droits de personnes LGBT à l'est de la RDC en particulier et sur toute l'étendue du pays en général.

RSM salue et célèbre le courage et la détermination des personnes LGBTI et Défenseurs des Droits Humains qui ont directement et indirectement collaboré au recueil des données ayant permis de compiler le présent rapport.

## **SOMMAIRE**

- ❖ **TERMINOLOGIE**
- ❖ **METHODOLOGIE**
- ❖ **CONTEXTE**
- ❖ **ENVIRONNEMENT SOCIAL, JURIDIQUE ET POLITIQUES DES PERSONNES**

### **LGBTI A BUKAVU**

- ❖ **TYPLOGIE DES CAS DES VIOLATIONS**
- ❖ **CONCLUSION**
- ❖ **RECOMMANDATIONS**
  - **A la Commission Nationale des Droits de l'Homme**
  - **Au Ministère de la Justice**
  - **Au Ministère de la santé**
  - **Aux Autorités Provinciaux**
  - **Aux partenaires : (PNMLS, PNLS, PNUD, ONUSIDA, UNHCR...)**
  - **Aux partenaires bailleurs de fond**

## I. TERMINOLOGIE

**Orientation sexuelle** : désigne l'attrance physique, amoureuse et/ ou sentimentale d'une personne à l'égard des autres. Chacun a une orientation sexuelle qui fait partie intégrante de son identité.

**Identité de genre** : correspond à un sentiment profondément ressenti et expérimenté de son propre genre. L'identité de genre d'une personne correspond en règle générale au sexe qui leur a été assigné à la naissance.

Parfois, l'apparence et les manières ainsi que d'autres caractéristiques extérieures peuvent être en contradiction avec ce que la société considère comme un comportement sexué normal.

**Homosexualité** : se dit d'une attirance émotionnelle, physique, spirituelle et/ou sexuelle exclusive envers les personnes de même sexe.

**Hétérosexualité** : se dit d'une attirance émotionnelle, physique, spirituelle et/ou sexuelle exclusive envers les personnes du sexe opposé.

**Bisexualité** : une attirance émotionnelle, physique, spirituelle et/ou sexuelle pour les personnes des deux sexes ou, plus largement, le fait d'entretenir des relations amoureuses, sentimentales ou sexuelles avec des personnes du même sexe et du sexe opposé.

**Lesbienne** : une femme attirée émotionnellement, physiquement, spirituellement et/ou sexuellement par les femmes.

**Gay** : se dit d'un homme attiré émotionnellement, physiquement, spirituellement et/ou sexuellement par les hommes.

**Transgenre** : se dit des personnes dont le genre – l'identité psychique et sociale reliée aux concepts d'homme et de femme, ou identité sexuelle complète – ne correspond pas à leur sexe biologique.

**Intersexué** : se dit d'une personne dont les organes génitaux sont difficiles ou impossibles à définir comme mâles ou comme femelles selon les standards habituels. Cette ambiguïté anatomique résulte de différences chromosomiques et/ou hormonales, qui se manifestent à divers degrés sur le plan physique.

## II. METHODOLOGIE

Ce rapport constitue un travail d'identification et de documentation de cas récoltés et remplis sur les fiches de documentation de RSM de mai 2019 à juin 2020 ; six activistes des droits humains membres de RSM ont parcouru les archives de RSM, et vérifié leur véracité à travers les fiches de documentation de ces cas remplis par les pairs éducateurs de RSM ; et les rapports rédigés par notre organisation en juin 2020. Il est à mentionner la consultation du Rapport sur les violations des Droits de personnes LGBTI de 2018 à l'est de la République démocratique du Congo soumis et partagé à nos partenaires.

## III. CONTEXTE

La Constitution de la R.D.Congo<sup>1</sup> consacre qu'aucune personne ou groupe de personnes ne peut faire l'objet de discrimination dans la jouissance de ses droits et libertés. Toutefois, les cultures traditionnelles et la mentalité congolaise en générale répugnent à considérer dans toute son humanité les personnes LGBTI. La discrimination à l'égard des personnes LGBTI est très répandue et celles-ci sont souvent rejetées par leurs communautés. En conséquence, la discrimination des personnes LGBTI ouvre la voie à toutes les violations des droits humains et à la propagation du VIH-Sida. Les menaces, repréailles, injures, arrestations et/ou détentions arbitraires, ostracisme, mépris, exclusion sociale, déni de justice, ... sont utilisés de manière délibérée pour attaquer les valeurs fondamentales et traits caractéristiques propres des personnes LGBTI.

Les personnes LGBTI, comme tous les citoyens congolais sont protégés par la loi et les instances judiciaires doivent appliquer la loi à leur encontre sans discrimination. Or, dans la plupart des cas, les personnes LGBTI se plaignent de ne pas être écoutées et de ne pas être sécurisées.

On remarque même que dans la distribution des services publics, ils n'accèdent pas dans les mêmes conditions que les autres citoyens. Presque toujours, la société tolère la violence contre les personnes LGBTI. Le pouvoir public ne cherche ni à prévenir ni à punir les actes de violence. L'Etat ne semble pas accorder une attention particulière à leur situation. Rien n'est fait et aucun effort n'est fourni pour garantir aux personnes LGBTI un environnement sécurisant.

---

<sup>1</sup> Article 11,12 et 13 de la constitution

La discrimination a entraîné des conséquences graves pour les victimes, qui sont ainsi obligées d'abandonner leurs études, leur travail, leurs milieux social d'origine, leurs moyen d'existence, etc. et se retrouvent finalement dans la misère.

Actuellement, plusieurs mutations sont entrain d'être opérées par différents acteurs dans divers domaines de la vie pour le bien être de la population. Une attention particulière devra aussi être attirée sur les personnes LGBTI pour que les conditions de leur existence ne puissent pas échapper aux efforts d'amélioration des conditions de vie de la société en général. Il s'impose de mettre en place des dispositifs de soutien pour préserver les personnes LGBTI contre la discrimination, l'intolérance et lutter efficacement contre tout fait, geste, écrits, propos outrageant, traitements, etc. qui soient de nature à les vouer au mépris, au dédain, ...

Bien que la RDC n'incrimine pas les relations sexuelles entre les personnes de même sexe dans son code pénal, mais les personnes LGBT sont régulièrement arrêtées et inculpées en vertu de l'article 176 du Code pénal qui pénalise les activités contre «*bonnes mœurs*».

#### **IV. ENVIRONNEMENT SOCIAL, JURIDIQUE ET POLITIQUES DES PERSONNES LGBTI A BUKAVU**

En RDC aucun loi ne criminalise le rapport sexuels entre les personnes de même sexe, mais depuis 2013 un député du nom de Steve Mbikayi a tenté de faire passer sa proposition de loi anti gays pour criminaliser l'homosexualité sur tout l'étendue du pays. Cette proposition de loi a été accepté par le bureau de l'assemble national à Kinshasa mais jusqu'à présent cette proposition de loi est toujours dans le tiroir et elle n'a jamais fait l'objet d'un débat.

A Bukavu dans la Province du Sud-Kivu à l'est de la RDC, l'environnement pour les personnes LGBTI est hostile et discriminatoire, les personnes LGBTI ont été confrontées à une augmentation notable des arrestations arbitraires, des abus de la police et d'extorsions, la perte d'emploi, des expulsions et des sans abri, et d'autres se voient souvent refuser la justice en fonction de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.

Ces actes de violations de droits de personnes LGBTI ne sont pas seulement l'œuvre de la population souvent sous informée. Ils sont surtout orchestrés par des agents de l'ordre, les politiciens mal intentionnés et des évangélistes conservateurs. Beaucoup des LGBTI à Bukavu vivent dans la crainte d'une arrestation et évitent toutes relations avec les autorités. Les personnes LGBTI qui sont victimes de violence ou de discrimination disent craindre signaler de tels cas à la police, craignant qu'ils soient

arrêtés à leur tour, ou de fois ces mêmes autorités se moquent d'eux en disant qu'ils l'ont bien cherché et que c'est bien fait pour eux.

L'homophobie s'est intensifiée ces trois derniers mois d'octobre à décembre 2018 par des pasteurs des églises protestantes avec l'érection des affiches et de prédications pour inciter la communauté à la haine contre les personnes LGBTI. Ils ont également promis de faire pression sur les autorités provinciales pour interdire aux personnes LGBTI d'entrer sur le marché principal de Bukavu. Souvent les femmes lesbiennes, transgenres et les hommes transgenres ou celles perçues comme telles à Bukavu sont souvent victime de violences correctives par jeunes de leur quartier dans le but de les punir pour leur expression de genre et leur orientation sexuelle.

Les personnes LGBT qui souffrent d'actes de violence et de traitements dégradants, c'est une réalité quotidienne et une source de peur constante dans la ville de Bukavu. Le traitement dégradant et la violence à l'égard de personnes LGBTI constituent à la fois une atteinte à l'intégrité physique et psychologique interdit par la Charte Africaine. La plupart des membres de la communauté LGBT à Bukavu cachent leur orientation sexuelle et leur identité de genre pour se protéger des actes de cruauté et de violence aux mains des autorités provinciales.

<https://www.gaystarnews.com/article/anti-lgbti-mob-torch-streets-in-homophobic-protest/#gs.a6q5fu>

<http://www.laprunellerdc.info/2018/05/17/sud-kivu-les-minorites-sexuelles-plaident-pour-plus-de-protection-de-la-part-de-letat/>

<https://laprunellerdc.info/bukavu-la-societe-nous-rejette-suite-a-notre-orientation-sexuelle-kipinde-mwamba-transgenre/>

## V. TYPOLOGIE DES CAS DES VIOLATIONS

### 1. LES ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Les personnes LGBTI, surtout les transgenres et gays efféminés sont victimes du jour au jour des arrestations arbitraires et détenues abusivement par la police congolaise sur base de leur identité de genre et de leur orientation sexuelle ; ils sont accusés d'atteinte aux bonnes mœurs et de trouble de l'ordre public qui n'a aucun rapport avec leur identité de genre.

Alors que dans notre code pénal ces infractions sont bien claires. De mai 2019 à juin 2020, nous avons enregistré et documenté **29** cas d'arrestations arbitraires.

- *Le 16 juin 2019, trois personnes transgenres ont été arrêtées par la police de proximité de la commune de Kadutu, quartier nyamugo, dans la ville de Bukavu uniquement en raison de leur identité de genre, les victimes ont été déshabillées publiquement, humiliées et par après arrêtées.*
- *Le 12 mai 2020, deux agents de la police qui faisaient leur patrouille ont agressé physiquement, blessé et arrêté deux hommes gays qu'ils ont surpris entre de s'embrasser la nuit.*
- *Un commandant de la station de police de proximité de la commune de Kadutu a humilié et incité les détenus au rejet et à la violence contre un autre détenu présumé homosexuel*

Souvent la police viole également le Code de procédure pénale en RDC par la manière dont ils arrêtent les personnes soupçonnées d'homosexualité. La plupart des individus sont arrêtés sur la base d'un simple soupçon;

Souvent en absence d'un mandat d'arrêt; et à tout moment du jour et de la nuit, plutôt que pendant les heures où les mandats d'arrêt peuvent être appliqués légalement. Malgré le fait que des violations des droits de l'homme se produisent lors des arrestations ou de détention provisoire, plusieurs personnes qui sont arrêtées pour leur orientation sexuelle ou identité de genre sont exigées de payer de l'argent pour leur libération.



## 2. LES AGRESSIONS VERBALES OU VIOLENCES PHYSIQUE A REPETITION

Ces cas sont fréquents dans les rues et les quartiers de la ville de Bukavu, les personnes LGBTI se voient battues et agressées par les groupes des jeunes du quartier et dans la rue, on constate la foule qui se soulève à la vue d'une personne à l'identité de genre non conforme à son sexe surtout les personnes transgenres, ces soulèvements s'accompagnent souvent de injures et des agressions à répétition.

Les personnes LGBTI sont souvent aussi victimes de fausses accusations de la part de leurs voisins et des jeunes du quartier qui les accusent de sorcellerie, d'être des anti-christs et de s'adonner à de la pratique occulte.

Mais aussi le COVID-19 a agi comme un puissant révélateur des inégalités et une augmentation des violences envers les personnes LGBTI en les accusant d'être à l'origine de ce virus suite à leurs pratiques sataniques et contre nature. Les mesures de confinement et de prévention prises par les autorités gouvernementales ont fragilisées les personnes LGBTI et amplifiées leur vulnérabilité et renforcé leur précarité plus qu'elles ne l'étaient auparavant.

De cette mai 2019 à juin 2020 nous avons récolté et documenté **136 cas** d'agressions verbales, violences physiques à répétition et des fausses accusations. Voici quelques exemples :

- *Le 12 mai 2020, un homme gay de la commune de Kadutu a été victime d'une attaque homophobe par neuf jeunes de son quartier et il a été expulsé de son quartier par ces jeunes en l'accusant de transmettre aux enfants du quartier son esprit d'homosexualité,*
- *Le 15 mai 2020, cinq personnes transgenres ont été gravement agressées par des voisins qui les ont appelés «les anti-christ et porte malheur»*
- *Le 10 juin 2020, notre chargée du VIH/Sida a été agressée parce qu'il a refusé de prêter de l'argent au fils de son bailleur. Ce jeune garçon de 35 ans l'a attaqué avec un couteau, en disant à ses frères que la victime lui a proposé d'avoir des relations sexuelles et de toucher ses parties intimes. La victime a été incarcérée à la police de proximité de la commune de Kadutu à Chimpunda,*
- *Le 26 juillet 2019, un pair éducateur de notre organisation a été agressé et déshabillé pendant qu'il faisait la sensibilisation et la distribution de préservatifs et gels lubrifiants dans un bar fréquenté par la communauté LGBTI dans la commune de Kadutu. Les*

*agresseurs ont dit à la foule qui était venu contempler que la victime était un homosexuel qui avait eu des rapports sexuels avec eux sans les payer.*

- *Le 10 décembre 2019, notre charge de Droits Humains a été agresse par les frères de son ami, en l'accusant d'inciter leur frère à devenir homosexuel.*
- *Le chef ecclésiastique musulman ici, dans son discours sur le COVID-19, que a dit que c'était une punition divine pour les personnes LGBTI. L'attitude de notre société envers les personnes LGBTI crée davantage de discrimination et de stigmatisation et la communauté LGBTI est en panique...Chaque fois qu'il y a un désastre, la communauté LGBTI est blâmée par les leaders religieux. » - David Musole, 28 ans, activiste LGBTI*

*Outre les exemples ci-dessus, la population de Bukavu considère souvent l'homosexualité comme une aberration, les homosexuels des satanistes, des porte malheur et que l'homosexualité est transmissible.*

### 3. REJET FAMILIAL ET ABANDON FAMILIALE

Cette situation est trop fréquente dans les familles où vivent les homosexuels à Bukavu, ils sont chassés et abandonnés par leur famille, une fois qu'ils sont soupçonnés d'être homosexuel ils sont chassés de leurs toits familiaux.

Et s'ils restent dans leur famille, ils sont privés de la nourriture, de frais scolaires et d'autres sont amenés dans une chambre de prière où on leur oblige de faire des génies des jours au jour durant, voire même des semaines pour voir si Dieu peut le changer d'orientation sexuelle. D'autres encore sont forcés de pratiquer des rapports sexuels forcés avec une personne de sexe opposé pour devenir hétérosexuels.

De mai 2019 à juin 2020 nous avons enregistré et documenté **32 cas** d'abandon familial dont voici un des cas :

- Le 17 mai 2019, notre chargé de finance voulait retourner vivre avec sa famille a été rejeté par ses frères qui l'avaient précédemment attaqué avec une machette parce qu'ils savaient qu'il travaillait dans une organisation LGBTI.

### 4. MENACES DE MORT ET CHANTAGES

Les cas de menaces de mort ont été enregistrés cette année, les activistes LGBTI membre de RSM étaient victimes de menaces de mort par téléphone à travers des appels téléphoniques anonymes et de SMS, d'autres subissent des chantages de la part des agents des forces de l'ordre et de journalistes qui relayent l'affaire aux médias.

Durant cette période nous avons enregistré **11 cas** de menaces de mort graves et d'intimidation par téléphone.

#### Exemple

- Du 3 mai au 19 juillet 2019 notre chargé de droits humains et chargé de plaidoyer ont été victimes d'intimidations et de appels téléphoniques anonymes et SMS « *toi sale pédé ont va te tuer, ne te crois pas en sécurité nous connaissons déjà votre résidence* », *sales pédés fils de pute, tes venus implante l'homosexualité à Bukavu et rendre nos fils homosexuels ont va t'anéantir, on ne te donner même pas un mois, on va te brûler vif* ».

Cette situation a mis notre charge des droits humains et notre coordonnateur dans l'insécurité, ils ne pouvaient plus se promener et ils étaient obligés de changer leur numéro de téléphone.

## 5. VIOLENCES SEXUELLES

A Bukavu les femmes lesbiennes et transgenres et les hommes transgenres, sont systématiquement soumises à ce que l'on appelle le «viol correctif» - dans le but de les punir pour leur expression de genre, leur identité sexuelle et dans le but de changer leur orientation sexuelle. Cette situation a été aggravée par les prédications de pasteurs homophobes qui incitent la communauté à la haine contre les personnes LGBTI et par des fausses préjugés que si on viole un homosexuel il va devenir automatique hétérosexuel.

9 cas de viol correctifs ont été enregistrés et 11 cas de tentative de viol.

Exemple :

- *Le 18 décembre 2019, une femme transgenre a été violée par quatre jeunes hommes de son quartier dans la commune de Kadutu, dans le but de punir la victime et la pousser à aimer les hommes et abandonner son attirance pour les femmes.*

## 6. TENTATIVE D'HOMICIDE

Il s'agit des cas des personnes qui ont été sur le point de se tuer suite aux conditions de vie et suite à la discrimination dont ils sont victimes.

Nous avons enregistré **01 cas** de tentative d'homicide

Exemple :

Dans la nuit du 6 août 2019 à 21H<sup>00</sup> un homme gay de la commune de Kadutu, a tenté de se pendre, chez son ami après avoir été chassé et abandonné par sa famille. Selon les témoins qui sont venus à son secours, la victime avait déjà laissé une lettre où il dit :

*« Papa et maman si je mets fin à ma vie, c'est à cause de vous, vous ne me traitez pas comme votre propre enfant, ce n'est pas moi qui ai choisi d'être homosexuel »*

## 7. DISCRIMINATION EN MILIEU DE SOINS

Ici nous faisons référence aux personnels soignant qui refuse de soigner les patients du fait de leur orientation sexuelle et identité de genre. Cette discrimination permet aux personnel soignant de violer le code de déontologie médicale et le serment d'Hippocrate qu'ils se sont engagé de respecte.

La criminalisation des activités sexuelles et consensuelles entre personnes de même sexe a des conséquences nuisibles pour les personnes d'orientation sexuelle et d'identité de genre minoritaires. On a constaté que les centres de santé à Bukavu refusent de soigner les clients sur la base de leur orientation sexuelle présumée. Les homosexuels ont souvent peur de chercher des services, de peur que leur orientation sexuelle soit exposée.

Les personnes LGBTI ne sont pas suffisamment rejointes par les programmes actuels de prévention au niveau de la province du Sud-Kivu.

Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturel reconnaît le droit à la santé et demande aux pays d'assurer un accès équitable et un meilleur état de santé possible.

Nous avons documenté 15 cas dont les prestataires de soins et personnels soignants ont refusé de fournir des soins médicaux aux patients en raison de l'orientation sexuelle perçue en fonction de leur apparence physique ou de pathologie anal du patient.

## 8. DISCRIMINATION DANS LES MILIEUX EDUCATIF

A Bukavu souvent des jeunes LGBTI se voient refuser l'accès à l'éducation ou sont expulsées des écoles, ces cas semble augmenter des jours aux jours.

Refuser l'accès à l'éducation peut avoir des conséquences particulièrement graves pour les jeunes LGBT, dont beaucoup n'ont pas une vie de famille stable et sont exclues de leurs communautés. Le manque d'éducation peut donc les mettre sur un pied encore plus instable.

Durant cette période nous avons documenté 18 cas. Exemple :

- En juin 2019, Cinq étudiants deux étudiants du sexe masculin de l'institut Fadzili de kadutu ont été expulsés après que des rumeurs commencé à circuler qu'ils s'étaient homosexuels. La charge de discipline et le préfet de

l'institut ont jugé nécessaire d'expulser les garçons afin qu'ils ne « contaminent » pas d'autres élèves.

- En octobre 2019 deux homosexuels qui s'identifient comme trans étudiants de l'Université Évangélique en Afrique de Bukavu ont été interpellés par le doyen de leur faculté et le secrétaire en audience du conseil de discipline. Le conseil de discipline a décidé de chasser ces deux étudiants sous prétexte que d'autres étudiants ne voulaient pas étudier avec les homosexuels et aussi en disant leur université est purement chrétienne, donc il est interdit aux homosexuels d'étudier dans leur université.

## 9. DISCRIMINATION EN MILIEU DU TRAVAIL

Même en milieu du travail les personnes LGBTI font face à des discriminations de la part de la communauté en générale, comme par exemple quand une personne LGBTI possède un commerce, les voisins colportent des messages mensongère et homophobe interdisant aux autres d'acheter ses biens ou de faire du commerce avec eux sois disant que ses articles proviennent de l'enfer, etc.

## VI. CONCLUSION

Depuis 2010 la date de la création de notre organisation RSM, les cas de violations de droits de personnes LGBTI ne fait qu'augmente du jour au jour dans la ville de Bukavu cela étant dû au fait que les minorités sexuelles sont mises en marge au sein de la société.

Nous devons savoir que les droits de l'homme sont les droits inhérents à tous être humains sans distinction d'orientation sexuelle et identité de genre. Tous les être humains naissent libre et égaux, et ils ont tous droits sans discrimination et en toute égalité. Il est temps de réagir et de réduire la souffrance qu'endure les personnes LGBTI dans la société congolaise pour que leurs droits soit respecte.

## RECOMMANDATIONS

- **A la Commission Nationale des Droits de l'Homme**
  - Dénoncer en partenariat avec les Organisations LGBTI et les organisations de défense de droits de l'homme les violations de droits de personnes LGBTI en RDC pour qu'il soit connu, que leurs droit soit respecte et que les violateurs soient punis.
  
- **Au Ministère de la Justice**
  - Collabore avec les organisations de défense de droit de l'homme et les organisations LGBTI pour faire pression au parlementaire enfin d'annule définitivement cette proposition de loi anti-LGBTI du Pasteur Styves mbikaye.
  - Faire des enquêtes pour s'assurer que les personnes condamnées les sont sur la base des faits fondés, du strict respect de la loi et de procédure pénale,
  - Établir un mécanisme de surveillance de la police indépendant pour permettre aux civils de soumettre une plainte contre la police sans crainte de représailles.
  - Demander à la police de respecter le Code de procédure pénale pour procéder à des arrestations.
  - Étudier les arrestations arbitraires fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre et adopter des textes législatifs destinés à éliminer ces pratiques.



- **Au Ministère de la santé**

- Organiser des formations en partenariat avec les organisations de la société civile et les personnels soignants, pour les sensibiliser sur la non stigmatisation, et la non-discrimination des personnes sur base de leur orientation sexuelle ou identité de genre, et de veiller au respect de l'éthique professionnelle et de déontologie médicale.
- S'assurer que le ministère de la Santé prévoit des sanctions contre les personnels de santé qui ne respectent pas le droit à la confidentialité des malades, quelque soit leur orientation sexuelle ou expression d'identité de genre et ceux qui refusent d'apporter des soins à des patient LGBTI.
- S'assurer que les droits des fournisseurs de soins de santé, des travailleurs sociaux et de tous les acteurs et organisations fournissant de l'information, du matériel ou des services aux personnes LGBTI sont respectés et protégés.
- Enquêter sur les rapports de refus de traitement fondé sur l'orientation sexuelle et adopter une législation nécessaire pour éliminer ces pratiques.

- **Au Ministère de L'Éducation National**

- Enquêter sur les expulsions des écoles fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre et adopter une législation nécessaire pour éliminer ces pratiques.
- Effectuer une campagne de sensibilisation auprès des responsables des écoles pour réaffirmer le droit à l'éducation, quelle que soit leur orientation sexuelle.
- Mettre à jour son programme d'études pour inclure des informations complètes sur la sexualité, l'orientation sexuelle et la santé sexuelle.
- Effectuer une campagne de sensibilisation du corps éducatif et des élèves sur les discriminations et les violences basées sur le genre et les identités en milieu scolaire.

- **Aux Autorités Provinciales**

- Prendre des mesures pour assurer une protection adéquate des défenseurs des droits de l'homme qui aident les personnes LGBT.
- Investiguer sur les violences faites aux défenseurs des droits de l'homme qui aident les personnes LGBTI.
- Assurer un climat favorable aux activités des défenseurs des droits de l'homme.

- **Aux partenaires Nationaux et Provinciaux**

- Soutenir et accompagner le travail des organisations des personnes LGBTI dans l'accès aux soins équitables, la lutte contre l'exclusion sociale et le respect de leurs droits.

- **Aux partenaires bailleurs de fond**

- Soutenir financièrement, matériellement et techniquement les activités et les interventions des organisations communautaires LGBTI en matière d'assistance juridique, d'éducation aux Droits fondamentaux, de lutte contre le VIH/Sida et de plaidoyer.
- Apporter une assistance juridique dans le règlement des procédures pénales dans lesquelles les personnes LGBTI sont impliquées.
- Appuyer le renforcement des capacités des organisations LGBTI en matière de plaidoyer et de défense des droits humains.